

Le 26 février 2021

BREXIT/PEA PME-ETI : Maintien de l'éligibilité au plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire du fonds Axa World Funds Framlington Europe Ex-UK Microcap

Le fonds Axa World Funds - Framlington Europe Ex-UK Microcap (A=LU1937143664, AX=LU2091944814, F= LU1937143748) est éligible au plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA PME-ETI), conformément à l'article L 221-32-2 du Code monétaire et financier.

A raison de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, les titres dont l'émetteur à son siège au Royaume-Uni sont devenus inéligibles au PEA PME-ETI depuis le 1^{er} janvier 2021. Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, les titres émis par des sociétés britanniques souscrits ou acquis avant le 31 décembre 2020 restent éligibles au PEA PME-ETI jusqu'au 30 septembre 2021 et peuvent continuer à figurer à l'actif des organismes de placements collectifs éligibles au PEA PME-ETI au titre de leur quota d'investissement dans des titres émis par des sociétés de l'UE ou de l'EEE.

Au cas particulier, dans la mesure où les titres émis par des sociétés britanniques ne sont d'ores et déjà plus pris en compte pour le calcul du quota d'investissement de titres éligibles au PEA PME-ETI à l'actif du fonds précité, nous vous informons que **le fonds Axa World Funds - Framlington Europe Ex-UK Microcap continuera de respecter les conditions de l'article L. 221-32-2 du Code monétaire et financier et les actions de ce fonds resteront éligibles au PEA PME-ETI au-delà du 30 septembre 2021.**